



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 17 JUIN 2026

N°6/2026

Présents : M. Jérôme BAILLY-SALINS, Mme Jade BLAINVILLE, Mme Florence BOHLY, M. Lucas BOUTHIOUX, Mme Pascale DETROIT, M. Jean-Baptiste FOURNIER, M. Philippe HUGUENET, Mme Séverine JACQUIN, Mme Sonia KADIB, M. Nathan LAMY, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, M. François MIGNOT, M. Alain MOREL-JEAN, M. Nicolas PACHECO, Mme Annick RENAUD, Mme Angélique SCOZZAFAVE et Mme Delphine ZAMBON lesquels forment la majorité.

Étaient absents excusés : M. Laurent PAGET (pouvoir à Mme Séverine JACQUIN), Mme Christine JEAN-PROST (pouvoir à Mme Annick RENAUD).

Secrétaire de séance : M. Nicolas PACHECO

1°) Approbation du compte-rendu du conseil du 7 mai 2026

M. le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux présents de bien vouloir formuler leurs éventuelles observations sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 7 mai 2026. En l'absence de remarques, le compte-rendu du Conseil en date 7 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

2°) Présentation de la forêt communale par l'ONF

Maxime BLARDONE, agent ONF en charge de la gestion de la forêt communale de Morbier nous fait une présentation de notre forêt, son patrimoine et ses sources d'exploitation.

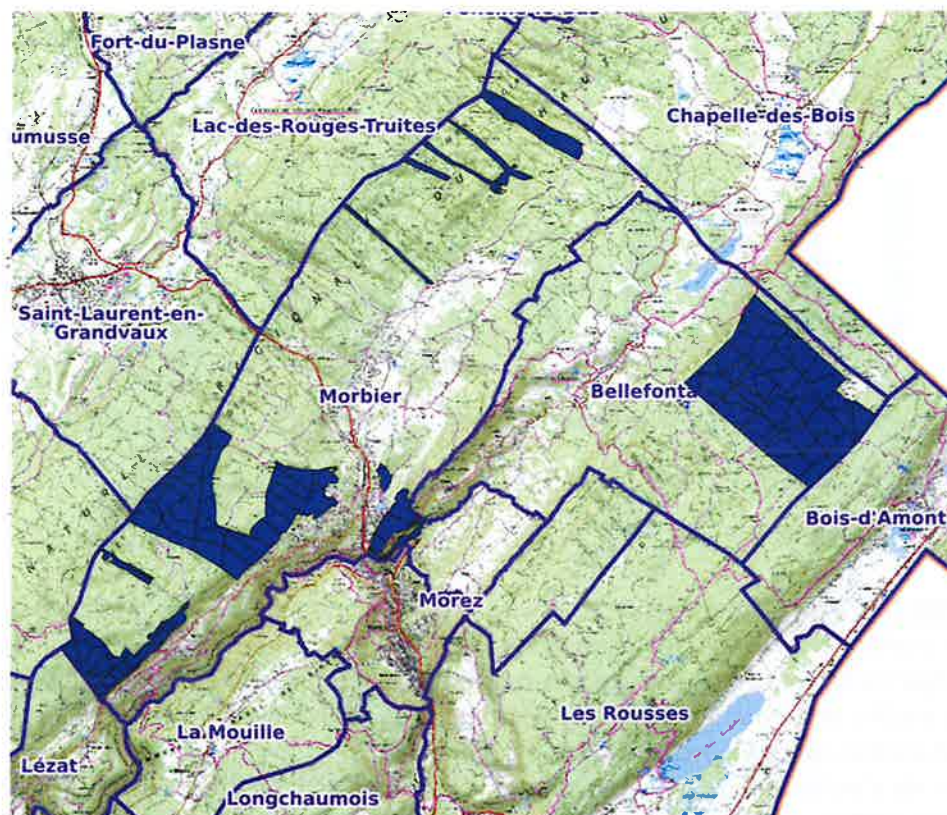
L'Office National des Forêts est un établissement public administratif chargé de la mise en œuvre du régime forestier (titre II du code forestier) dans les forêts publiques. Le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités territoriales, des établissements publics et de l'état.

Le régime forestier se fonde sur :

- Un plan de gestion de la forêt appelé aménagement forestier, préalable indispensable à toutes les actions qui y seront réalisées et à l'obtention de la certification de gestion durable.
- Un programme annuel de travaux d'entretien des peuplements et des infrastructures.
- Un programme annuel de coupes (état d'assiette)
- La surveillance et la conservation du patrimoine

Le financement du régime forestier repose sur un mécanisme de financement mutualisé et le versement compensateur délivré par l'état qui prend en charge environ 85 % du coût de sa mise en œuvre. Les communes participent financièrement de deux manières. En payant une taxe de 2 euros par hectare chaque année, et en reversant un pourcentage (10% TTC) de l'ensemble des recettes issues de leurs forêts, ce sont les frais de garderie.

La forêt communale de Morbier, en bleu :

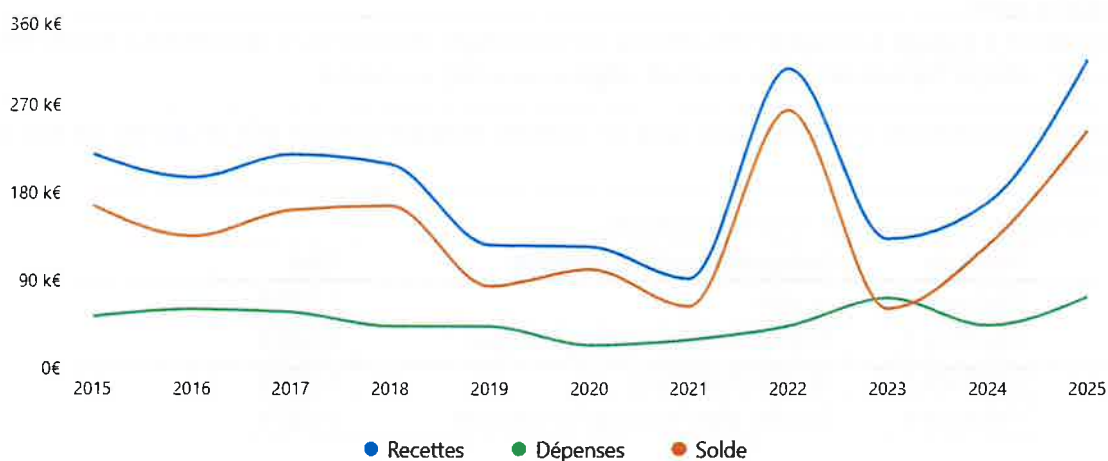


La forêt communale de Morbier d'une surface de 1058 ha est divisée en deux séries gérées par deux aménagements. La première série dite du Risoux est située sur le territoire communal de Bellefontaine. La deuxième série dite de Bataillard est située sur le territoire communal de Morbier. L'ensemble de la forêt est géré en futaie irrégulière à l'exception de quelques plantations (parcelle 35 et 36).

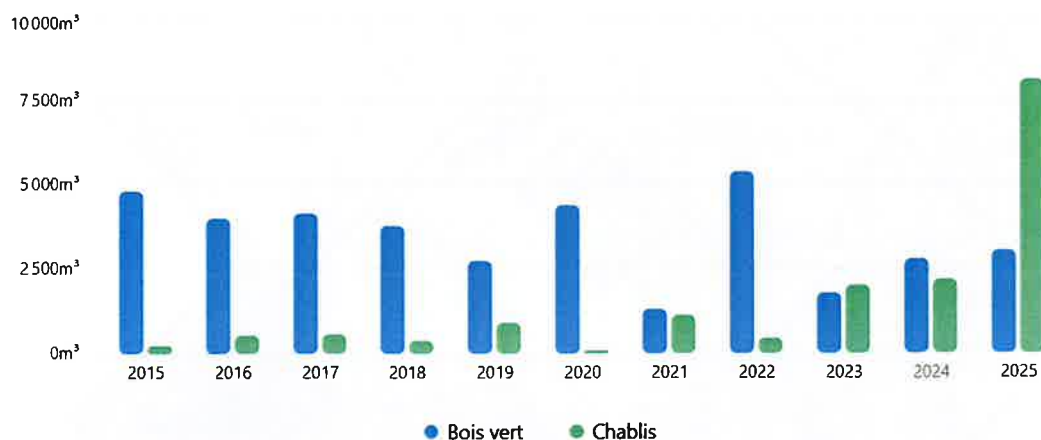
La forêt communale de Morbier est concernée par plusieurs enjeux. La production de bois d'œuvre résineux et accessoirement de bois d'œuvre et de bois de chauffage feuillus qui apporte chaque année une recette non négligeable pour la collectivité. La protection du milieu naturel avec notamment l'arrêté préfectorale de protection de biotope et la zone Natura 2000 sur le Risoux. Nous devons également prendre en compte l'aspect social avec l'accueil du public en forêt (piste de ski, chemin de randonnée) ou la possibilité de vendre du bois au syndicat mixte du Haut-Jura, ce qui permet pour l'instant de chauffer la piscine et la résidence du Lac pour un coût raisonnable.

Évolution des recettes, dépenses et solde (2015-2025)

Suivi annuel des recettes, des dépenses et du résultat net de la forêt communale.



Avant 2018, les cours du bois étaient stables et à partir de 2018 ils sont en dents de scie.



3°) Subvention Morbier Evènements

M. le Maire expose la demande de l'Association « Morbier Evènements » qui assure l'organisation de la fête du Morbier du 21 août et qui sollicite une subvention communale pour permettre de solliciter d'autres subventions extérieures, notamment une subvention du Conseil Départemental de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Morbier Evènements, dont 1 000 € seront versés rapidement et le reste en fonction des besoins.
- Cette subvention sera imputée au compte 65748 du budget communal.

4°) Repas à domicile : changement de fournisseur

Depuis octobre 1991, le Centre Hospitalier Léon Bérard de Morez, fournissait les repas dans le cadre d'une action communale de portage de repas en liaison froide.

Le C.C.A.S. de MORBIER vous informe d'un changement prochain de fonctionnement au sein du service de livraison des repas à domicile.

En effet, il devient impossible de réapprovisionner les mallettes existantes en barquettes individuelles et surtout en couvercles en polycarbonate. Ce mode de conditionnement n'est plus utilisé depuis plusieurs années.

D'autre part, le nouveau véhicule communal en service depuis 2025 n'est pas adapté au maintien de la chaîne du froid et nous ne prévoyons pas d'investissement en ce sens.

C'est pourquoi, à compter du lundi 27 juillet 2026, les repas seront confectionnés et livrés chauds du lundi au vendredi (sauf jours fériés) par la Taverne Comtoise de MORBIER, entre 11h 45 et 12h30.

Un menu hebdomadaire sera établi par le restaurateur et diffusé aux usagers et à la mairie pour information une semaine avant.

Le restaurateur s'engage à proposer des menus variés chaque semaine et la possibilité d'établir des repas spécifiques : viande hachée ou repas mouliné, régime sans sel, ou autres.

Les prises de commandes s'effectueront dans un premier temps en Mairie afin de garder un lien avec les bénéficiaires.

Quatre formules de repas vous seront proposées :

Formule	Composition de la formule	Tarif
Formule 1 :	Le plat	11,00 €
Formule 2 :	Petite entrée ou potage et plat	12,50 €
Formule 3 :	Le plat et dessert	12,50 €
Formule 4 :	Entrée, plat, fromage et dessert	14,50 €

M. le Maire rappelle que les coûts financiers de ce service sont importants (personnel, véhicule ...).

Il a fait le choix de changer de mode de fonctionnement et d'aider des associations qui interviennent sur la commune notamment l'ADMR et ABRAPA.

- Toujours en négociation sur le dossier des Gentianes, on s'oriente vers un mariage à quatre :
 - L'Ourson et la location de ski qui pourraient être vendus à 2 acheteurs ;
 - La station que la commune pourrait racheter sous condition que M. Laurent PICHERY reste 2 ans pour nous accompagner ;
 - L'ESF (Ecole de Ski Français) qui reste à finaliser en attente d'une nomination d'un directeur.
- On continue les transactions, le but étant d'être prêt pour démarrer l'hiver prochain avec une ouverture les weekends, les mercredis et les vacances scolaires.
- ACM (Accueil Collectif de Mineurs) : M. le Maire a décidé de nommer Mme Séraphina MAMET actuellement ATSEM et animatrice à l'ACM pour prendre la Direction de la structure à compter du 1^{er} août 2026 avec une prise de poste faisant fonction au 13 juillet. Elle vient de participer à la formation générale BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).
Un gros travail a été entrepris, Mme Annick RENAUD et Mme Nathalie CAMELIN ont reçu en entretien individuel tout le personnel de l'ACM afin de connaître les attentes du personnel y compris une augmentation de temps de travail afin d'anticiper une réorganisation.
M. le Maire et Mme Annick RENAUD ont annoncé au personnel le changement de direction qui a été bien accepté.
- Mme Stéphanie CROTTI a informé M. le Maire que le vide grenier va venir s'installer dans les locaux de l'ancienne boîte de nuit (Yeti, Vegas) à la suite d'un désaccord avec la mairie de Morez relatif au sens de circulation de la rue de l'Industrie qui a changé de sens.
- Arrivée de Mme Anne Charlotte FURBACHER, vétérinaire qui ouvrira son cabinet au 1^{er} septembre dans les anciens locaux de Clarines Sports. C'est un bel emplacement qui bénéficie d'un parking.
- Les tractations commencent pour la reprise des locaux de l'ancienne boulangerie avec une activité qui serait assez sympa pour la commune.
- Ça bouge en bas du village avec l'aménagement du parking de la future boulangerie avec la présence d'arrêts minutes. Le goudronnage sera uniforme sur toute la surface (partie Commune, partie Arcade et partie Philippe BALLAND).
- Des travaux de goudronnage de la RN5 commencent demain soir pour 15 jours de nuit avec un alternat par feux tricolores. C'est l'entreprise BONNEFOY qui a le marché. La 1^{ère} étape va du Pont de Morbier aux feux vers la pharmacie.
- En septembre, reprise des enrobés sur de voiries communales par l'entreprise BONNEFOY.
- La SNCF entreprend des travaux de renouvellement de plus de 4 000 traverses sur la ligne des Hirondelles, en semaine, de nuit du 29 juin au 3 octobre, chantier de 2.5 M€ financés par la Région.
- L'entreprise RABASA a commencé les travaux dans le virage en montant aux Buclets depuis Pagot Savoie. Il sera goudronné en même temps que la rue de la Carronnée possiblement à la mi-juillet.
- Les travaux de goudronnage rue des Côtes sont reportés en septembre afin de permettre le déplacement du transformateur par Enedis.
- M. le Maire et M. Laurent PAGET ont reçu la société Lease Proctect qui propose une solution de vidéo surveillance : à l'entrée et sortie du village, à proximité de la place Saint-Michel, sur 3 points de molo, 3 caméras pour le gymnase et la salle des Marais. Notre choix se portera sur de la location qui a l'avantage d'être amortie plus rapidement et de bénéficier du renouvellement du matériel tous les 4 ans. L'installation est prévue à l'automne.
TDF hébergera l'antenne pour les liaisons.
- La commission des travaux a validé le chalet du lac de 18 m², WC inclus. C'est Thomas CAMELIN qui a eu le marché.

Mme Sonia KADIB demande le prix du repas fournit par l'hôpital.

Mme Annick RENAUD répond que le repas est vendu à prix coutant soit 12.40 € depuis le 1^{er} mars 2026.

M. le Maire précise qu'en moyenne 20 à 30 repas sont livrés par semaine.

M. François MIGNOT souligne que ça parait peu et qu'il y a lieu de s'interroger.

M. le Maire avance que certains habitants prennent déjà des repas à la Taverne Comtoise certains jours.

M. Jérôme BAILLY-SALINS fait remarquer que le véhicule sera beaucoup moins utilisé.

M. le Maire énonce qu'il pourra être utilisé par les agents qui vont en formation, les élus pour des réunions.

5°) Location studio ancienne mairie de Tancua

Mme Pascale HIRCHI a libéré le studio situé à l'ancienne mairie de Tancua, au 1^{er} étage au 200 Route de la Vallée, en date du 1^{er} décembre 2025.

Après le remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, volets), la réfection en peinture des plafonds, murs, portes et plinthes, l'échange du meuble sous évier, de l'abattant du WC ..., ce studio peut être proposé à la location.

À la suite d'une annonce sur Facebook, plusieurs personnes sont intéressées par la location de ce logement.

Vu la demande de location de ce même logement faite par le Club Nautique du Haut Jura (CNHJ) de Morbier, afin d'y héberger leur entraîneur la semaine, le Conseil Municipal, décide :

- De louer, à compter du 1^{er} JUILLET 2026, ce studio situé à l'ancienne mairie de Tancua, au 1^{er} étage droite, au M Club Nautique du Haut Jura (CNHJ) de Morbier,

- Fixe le loyer mensuel de l'appartement à la somme de 300 €.

A compter du 1^{er} janvier 2027, ce loyer sera révisé chaque 1^{er} janvier en fonction de l'indice de référence des loyers 2^{ème} trimestre.

- Demande un dépôt de garantie d'un mois de loyer, soit 300 €

- Autorise le Maire à signer un nouveau bail à location avec le Club Nautique du Haut Jura (CNHJ) de Morbier.

6°) Tirage au sort des Jurés d'assises

M. le Maire rappelle que les Maires des communes de chef-lieu de canton, ainsi que les communes de 1300 habitants et plus sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de tirer au sort publiquement à partir des listes électorales arrêtées (liste générale des électeurs), un nombre de noms égal au triple de celui fixé par arrêté préfectoral, en vue de la désignation d'un nombre de jurés proportionnel à leur population, à savoir pour MORBIER, 6 (2 x 3).

Les conditions d'aptitude aux fonctions de juré d'après le code de procédure pénale sont les suivantes :

- Article 261 : être âgés de plus de 23 ans l'année civile qui suit (né avant le 31/12/2002)
- Article 258 : peuvent être dispensées les personnes âgées de plus de 70 ans (né avant le 31/12/1956) ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département lorsqu'elles en font la demande ainsi que les personnes qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission présidée par le président du tribunal ou son délégué.

Il est procédé au tirage au sort de six personnes de plus de 23 ans à partir de la dernière liste électorale arrêté de la commune afin d'établir la liste préparatoire annuelle 2026 pour la constitution de la liste pour 2027.

Monsieur GIOANNI Rémy, Madame OUKDIM Nadere, Madame POUX-BERTHE Patricia, Monsieur SIMON Franck, Monsieur VUILLET Antony et Monsieur ALVES BARREIRO Clément ont été tirés au sort.

Deux jurés seront retenus pour le jury d'assises 2027, sur le canton de HAUTS-DE-BIENNE.

7°) Communication du Maire

Arrivée de M. Laurent PAGET 0 21h04

- Mme Pascale DETROIT sera nommée prochainement régisseur en remplacement de M. Daniel DAUDAN.

M. François MIGNOT souligne que ce serait bien qu'elle intègre Morbier Nordique, ce que l'intéressée confirme.

- Un travail est en cours pour remettre un garage pour y entreposer le quad afin d'être en conformité avec le plan de secours sur le site du Glacier.
- L'association « Tous à Poêle » qui organise des chantiers bénévoles va gérer la restauration de la cabane du remblai entre le 10 et le 14 juillet, avec une isolation par l'intérieur en paille et terre, sachant que nous ne fournissons que les matériaux.
- M. Jérôme BENOIT-GONIN, responsable de notre brigade de proximité, a réussi son concours de la DIR et nous quittera en septembre ou octobre. M. Sébastien GALTIER sera nommé responsable à Morbier. Le 4^{ème} poste sera affecté en septembre afin de pallier aux absences (congés et maladies) et pouvoir assurer le déneigement.

8°) Questions diverses

M. Carlos MENOITA DOS SANTOS informe le conseil du projet intramuros pour le site de la commune qui permettrait de transmettre la communication de l'application intramuros au site. Décision après les vacances d'été.

Mme Delphine ZAMBON rappelle le passage du tour de France le 19 juillet et le 3 août avec un besoin d'une trentaine de bénévoles sur la journée (buvette, restauration, animation ...).

M. Laurent PAGET signale que l'entreprise Altitude Jardin va reprendre les plaques de gazon en souffrance sur le rond-point de la RN5 et que l'arbre gagné lors du concours Villages fleuris du Conseil Départemental a été planté au milieu du rond-point de la piscine.

Mme Florence BOHLY informe le conseil du passage du jury départemental « Villes et Villages fleuris » la semaine du 20 au 25 juillet.

Mme Séverine JACQUIN demande si tout les élus ont retourné leur trombinoscope.

M. Nicolas PACHECO demande le devenir du Bambinos Café.

M. le Maire répond qu'il a donné une échéance au 30 juin pour se mettre à jour des loyers en retard.

Mme Sonia KADIB, rebondit sur le sujet et annonce qu'elle a été sollicitée par la mairie de Morez pour une réunion avec intervention de la CAF sur le thème de la parentalité au Bambinos Café à Morbier.

M. Laurent PAGET rappelle au conseil la visite du SICTOM avec 6 ateliers le samedi 27 juin.

La séance est levée à 22 heures.

LE SECRETAIRE

LE MAIRE